

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 13 (1974-1975)
Heft: 54

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'hymne national modifié ?

Depuis plus de dix ans, le « cantique suisse » de Zwyssig et Widmer est considéré à titre provisoire comme l'hymne national officiel de notre pays, rappelle un communiqué de l'Office d'information et de documentation du canton de Berne. Le Département fédéral de l'intérieur entend revoir le problème. Les cantons ont été invités à consulter leur population et à faire connaître leur position touchant les questions suivantes :

1. Convient-il de garder le « Cantique suisse » comme hymne national ?
 2. Convient-il d'en modifier seulement le texte ?
 3. Quels autres chants pourraient être proposés comme hymne national ?
- Dans le canton de Berne, c'est le Service des affaires culturelles, rattaché au Département de l'instruction publique, qui a été chargé de mener l'enquête.

25 ans de présence suisse à l'UNESCO

Le 26 avril, une cérémonie solennelle a marqué le 25^e anniversaire de la commission nationale suisse pour l'UNESCO. Son président, Charles-F. Ducommun, put y accueillir notamment les conseillers fédéraux Pierre Graber et Georges-André Chevallaz, ainsi que de nombreuses personnalités politiques et de l'université.

Le prof. Adolf Portmann (Bâle) rappela les difficiles débuts de la commission en 1949 qui se heurtait à l'indifférence, à une certaine hostilité même du grand public, ce d'autant plus que l'éducation, la science, la culture étaient plus encore que de nos jours du domaine des seuls cantons. Les idées ont certes évolué depuis ce temps de l'immédiat après-guerre, la notion de la nécessité de coopérer avec le monde s'est répandue.

M. Pierre Graber, conseiller fédéral, se félicite de voir l'UNESCO chercher à atténuer, sinon à surmonter, les écarts criants qui subsistent entre les niveaux atteints par les différents peuples au stade de l'éducation.

La cérémonie, rehaussée par le Berner Kammerorchester, s'acheva par une allocution de M. C.-F. Ducommun. Elle fut suivie d'un dîner et, samedi, de l'assemblée générale annuelle.

En marge d'un débat à Rorschach M. Schwarzenbach et les étrangers : « tous ne sont pas de doux agneaux ! »

« La Suisse est-elle surpeuplée d'étran-

gers ? » Pourquoi de larges couches de la population suisse ont-elles peur lorsqu'on parle de surpopulation étrangère (*Überfremdung*) ? Plus de 70 personnes étaient réunies au château de Wartensee — un centre de rencontres protestant installé sur les hauteurs de Rorschach — pour discuter de ce thème en compagnie de MM. James Schwarzenbach et Waldemar Jucker. M. Schwarzenbach insista surtout sur le déséquilibre qu'entraîne la population étrangère non assimilée en Suisse, menaçant la réputation de qualité et de précision dont jouit le travail suisse.

Un malaise sur le plan politique

Un malaise existe aussi sur le plan politique — M. Schwarzenbach dénonça la superficialité et la suffisance des arguments utilisés par les parlementaires contre la troisième initiative et affirma que les autorités ne jouissent plus de la confiance du peuple, puisque la stabilisation de la main-d'œuvre étrangère, maintes fois promise, reste un vain mot, et sur le plan religieux, à cause de l'afflux des étrangers catholiques.

Enfin, M. Schwarzenbach se fit ici vibrant, la population étrangère en Suisse n'est pas composée que de doux agneaux, elle compte aussi de nombreux gauchistes qui n'attendent que le moment propice pour faire la révolution.

Une étude à partir de 1000 questionnaires

Tout au long de cette rencontre un ouvrage récent publié en Allemagne mais écrit par un Zuricois fut au centre des discussions : « Sociologie du problème des ouvriers étrangers », par H. J. Hoffmann-Nowotny, édition Ferdinand Enke, Stuttgart 1973. A partir de mille questionnaires, 500 remplis par des Suisses, 500 remplis par des étrangers, l'auteur analyse les sentiments d'insécurité, « d'absence de patrie » qui habite les couches ouvrières et âgées de la population suisse. A ses yeux, le problème de la surpopulation étrangère n'a pas de lien causal direct avec le nombre des étrangers et l'intensité des contacts entre les Suisses et eux. C'est un problème structurel, créé par l'inégalité sociale en Suisse même.

M. Chevallaz présente son plan d'austérité

- Les impôts fédéraux vont augmenter
- Une TVA « à la suisse » avant 5 ans

Augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires, renforcement de la progression de l'impôt fédéral direct (mais sans correction des effets de la « progression à froid »), limitation, également ou renvoi immédiat destiné à assainir la situation financière de la Confédération. Ce plan, adopté hier par le Conseil fédéral et présenté par M. Georges-André Chevallaz constitue, selon ce

dernier, un « minimum indispensable, mais réalisable ». Il s'agit cependant d'un programme à bref ou moyen terme. Avant cinq ans, il faudra procéder à une refonte fondamentale du régime financier de la Confédération, avec, notamment, l'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée (TVA) accommodée à la sauce helvétique.

Trib. de Genève

Gnägi : pas de votation sur le service civil avant 1976

Au cours de cette année encore, le Département militaire fédéral organisera une procédure de consultation sur la création d'un service civil. La consultation populaire sur l'organisation d'un service civil ne pourra guère avoir lieu avant 1976, a déclaré le conseiller fédéral Rudolf Gnägi, chef du Département militaire fédéral, devant l'Association suisse des sergents-majors, qui a célébré ses 25 ans d'existence.

Par 16.936 « oui » contre 11.991 « non » les Valaisans (enfin !) reconnaissent l'Eglise réformée

Les Valaisans avaient à se prononcer le 17 mars sur trois objets : la modification de l'article 2 de la Constitution cantonale, l'initiative populaire en faveur de la démocratisation des études et l'adhésion du Valais au Concordat intercantonal relatif à l'admission d'étudiants à l'Ecole technique de la Suisse centrale à Lucerne.

Un peu plus de 23 % des électeurs se sont rendus aux urnes. Ils ont accepté le premier objet par 16.936 oui contre 11.991 non, refusé le second par 22.359 non contre 6.459 oui et accepté le troisième par 17.215 oui contre 11.646 non.

Le nouveau texte

Le laconique article 2 de la Constitution du Valais sera remplacé par le texte suivant : « La liberté de conscience, de croyance et le libre exercice du culte sont garantis. Les communautés religieuses définissent leur doctrine et aménagent leur culte en toute indépendance. Elles s'organisent et s'administrent d'une manière autonome, dans les limites du droit public.

Le statut de personne juridique de droit public est reconnu à l'Eglise catholique romaine et à l'Eglise évangélique réformée. Les autres confessions sont soumises aux règles du droit privé, la loi peut leur conférer un statut de droit public pour tenir compte de leur importance sur le plan cantonal. Les confessions reconnues de droit public s'organisent en communes ecclésiastiques, dont les autorités se procurent et administrent les ressources nécessaires au culte et à l'Eglise et sont soumises en cela à la surveillance de l'Etat. L'Eglise peut leur confier d'autres tâches. »

Dès le 1^{er} juillet

Taxes postales pour l'étranger : hausses

Le compte financier des PTT boucle pour 1973 avec un déficit net de 147,4 millions de francs, soit 32,9 millions de francs de déficit d'entreprise (produits : 3.884,5 millions et charges : 3.917,4 millions) et 114,5 millions de report à nouveau du déficit 1972. Le total du bilan a passé à 11,6 milliards de francs. Le Conseil fédéral a approuvé et transmis aux chambres le message sur ce compte lors de sa séance de mercredi. Et du même coup, il publie les augmentations de taxes auxquelles il souscrit « dans le cadre des efforts visant à rétablir l'équilibre financier » et qui entrent en vigueur au 1^{er} juillet 1974 :

Taxes postales du service international :

Lettres jusqu'à 20 g. : 60 centimes (au lieu de 40) pour les pays CEPT et 70 centimes (60) pour les autres pays.

Télécommunications :

Télégrammes du régime national : taxe de base, 3,50 fr. (au lieu de 2,50) et taxe par mot, 10 centimes (5).

Postes téléphoniques publics :

Nouvelles surtaxes : 20 ct. dans les postes à prépaiement, 30 ct. dans les postes publics desservis, 50 ct. pour les communications internationales par l'entremise du numéro 14.

Abonnement mensuel, raccordement télex :

Taxe nouvelle 100 fr. (au lieu de 89,50). Les taxes postales avec l'étranger doivent ainsi rapporter 37 millions supplémentaires et les taxes des télécommunications un surplus de 9 millions. Le Conseil fédéral avait renoncé à une adaptation au 1^{er} janvier 1974 « compte tenu des efforts déployés dans la lutte contre la surchauffe ».

La Revue Neuchâteloise

Fondée en 1957 et animée par une équipe bénévole, la **Revue neuchâteloise** vient de faire paraître son 66^e numéro intitulé **TERRITOIRES INTÉRIEURS...** dont voici la préface :

Des mots du fond du cœur. Des mots sur du papier. Des mots dans un tiroir... Souvent c'est là le cheminement de l'écriture : l'acte solitaire le reste jusqu'au bout.

La Revue neuchâteloise a voulu que ces textes, ces premiers textes, fassent leur chemin jusqu'aux yeux de l'autre. Dans ce numéro, huit auteurs, pour qui l'aventure d'être publié est encore nouvelle, nous parlent.

Quelles que soient leurs raisons d'écrire, leur voix ne s'est pas muée en mots inutilement. Ils nous parlent, avec ici et là leurs maladresses, et leur franchise.

Anne-Lise Grobety et Marlyse Eter
Les auteurs sont :

François Bonnet, Marie-Martine Chau-

tems, Denis Jampen, Pierrette Berthoud, Moïra, Francis Baudin, Jean-François Guignard, Dominique Arlettaz. D'ores et déjà, nous pouvons vous annoncer un luxueux numéro d'été qui, sous le titre **CIMAISES**, offre un panorama des expositions et éditions d'art de cette saison dans le Canton de Neuchâtel.

Il s'agit d'un cahier de 36 pages avec 18 illustrations dont 16 en quadrichromie (prix de la librairie FS 5.—).

REVUE NEUCHATELOISE, Case postale 106 - 2001 Neuchâtel (C.C.P. 20-6841). Abonnement pour une année : 4 numéros : pour la Suisse FS 12 — pour l'Etranger FS 16.

Taxes postales internes : hausse probable en 1976

Les taxes postales internes seront probablement augmentées le 1^{er} janvier 1976. Il faudra, a affirmé à Lucerne M. Redli, président de la direction générale des PTT, que le projet soit soumis dans les délais au Parlement et l'obstacle du délai référendaire levé. Les taxes des services de télécommunications devront être augmentées le 1^{er} janvier 1975 déjà. La décision du Conseil fédéral à ce sujet est attendue avant les vacances d'été. Grâce à ces mesures, auxquelles s'ajoute la compensation des mesures économiques d'intérêt général, les finances des PTT devraient être rééquilibrées jusqu'à la fin de 1976.

Le président de la direction générale des PTT a annoncé des budgets d'aus-

térité pour ces prochaines années. Les économies ne devront pas se faire cependant sur le compte des salaires, mais sur les effectifs du personnel, grâce à la rationalisation de l'exploitation et à des réductions dans tous les domaines.

Tr. de Genève

Les petits secrets du Palais Fédéral

Le rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1973 a été publié fin mars. Cette vaste fresque est le reflet de ce que fut l'activité gouvernementale l'an dernier. A le regarder de près, on découvre les petits secrets du Palais...

— Le Département politique a dû s'occuper en 1973 de 70 accidents de la circulation (57 l'année précédente) dans lesquels des Suisses ont été impliqués hors de nos frontières.

— Quant aux Suisses arrêtés ou envoiés en détention à l'étranger, ils étaient 342 (316 en 1972). En tête, les délits de drogue (88 cas).

— Pour la première fois, les Suisses qui ont quitté le pays (15.168 en 1972) ont été moins nombreux que ceux qui rentraient (15.186).

— Le Département militaire signale que le nombre d'engagements à la Légion étrangère a été de 11 (contre 13 l'année précédente).

— Le produit national a progressé de 4,3 %. Ce taux est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Mais il reste élevé parce qu'il est dû presque exclusivement à l'amélioration de la productivité.

— Le pétrole « restera notre principale source d'énergie pendant quelques dizaines d'années ».

— Côté centrales nucléaires, il faudra que les entreprises électriques disposent d'un milliard et demi de francs par an pour leurs investissements. Un tiers d'autofinancement, et deux tiers sur le marché des capitaux. Des emprunts « atomiques » en perspective !

— Les exportateurs d'armes sont restés bien sages. L'Office central pour la répression du trafic illicite de matériel de guerre n'a pas découvert d'irrégularités. Mais les demandes d'autorisation initiales sont en augmentation : 42 contre 25 en 1972 !

— Si le recours d'Ernest Mandel a été rejeté en début d'année, les discours d'étrangers n'ont pas créé de difficultés. 254 autorisations ont été accordées par les cantons, sans problème pour Berne.

— Le Département de l'Intérieur, qui s'occupe aussi des universités et des autoroutes, a de terribles soucis avec les « poissons blancs », dont il s'efforce de diminuer le nombre. Il précise que 90 % environ des poissons pêchés ont été utilisés pour la fabrication de nourriture pour les chats.

Tr. de Genève

utilisez le meilleur régime de votre moteur avec le compte-tours VDO!

KRAUTLI S.A. - 02/65.56.56
Av. de l'Industrie 15 - 1720 GRAND-BIGARD